



La reprise des inscriptions sur les listes électorales est marquée par l'absence des principaux partis d'opposition au sein des commissions locales chargées de la révision du fichier électoral. Interpellés, ces acteurs revendiquent de nouveau la modification du code électoral.

C'est un boycott de l'opposition qui n'était pas prévu en cette reprise des inscriptions sur les listes électorales, en vue notamment des législatives et des municipales prévues en 2019. Alors que la campagne, officiellement relancée le 2 janvier et jusqu'au 30 août par le directeur général d'Elecam l'organe chargé des élections, se fait ressentir dans le pays, l'absence des principaux partis d'opposition au sein des différentes commissions locales chargées de la révision du fichier électoral semble, elle, être passée sous silence.

Un boycott pourtant apparent de l'article 52 du code électoral, qui prescrit la présence dans chacune desdites commissions « d'un représentant de chaque parti politique légalisé et présent sur le territoire de la commune concernée ». Remplacés par des personnalités de la société civile En effet, ni le Mouvement pour la renaissance du Cameroun (MRC) de Maurice Kamto, ni le Social Democratic Front (SDF) et encore moins le parti de Cabral Libii, l'Union nationale pour l'intégration vers la solidarité (Univers), principaux challengers du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (RDPC) de Paul Biya à la dernière présidentielle, n'ont pu fournir des listes complètes de 360 représentants auprès de l'organe

en charge des élections. « Les partis politiques avaient jusqu'au 16 décembre pour envoyer leurs représentants.

Au sein des démembrements nous avons fait de nombreuses relances, mais ils ne se sont jamais présentés. C'est regrettable car ils seront les premiers à aller au contentieux », a indiqué un responsable d'Elecam. Conséquence : les principaux partis d'opposition ont été remplacés par des personnalités issues de la société civile, conformément aux dispositions du code électoral.

Priorité donnée à la modification du code électoral C'est que, dans les états-majors de ces partis, priorité a été donnée à tout autre chose : proposer une alternative au code électoral actuel. « Au SDF, nous allons faire une proposition dès la prochaine session de l'Assemblée, que nous déposerons lors de la conférence des présidents [réunissant le président et les membres du bureau de l'Assemblée nationale, les membres des commissions générales et les présidents des groupes, ndlr].

C'est essentiel d'intégrer des modifications à ce code pour la crédibilité de notre processus électoral », affirme à Jeune Afrique Jean Tsomelou, le secrétaire Même credo du côté du MRC : « Maurice Kamto a été clair en ce qui concerne l'agenda du parti, le MRC fera une proposition rafraîchie des éléments pouvant améliorer le code électoral. Le MRC le fait depuis sa création, les réformes démocratiques ont toujours été son cheval de bataille et cela n'a jamais été abandonné », renchérit Olivier Bibou Nissack, porte-parole de Maurice Kamto, le président du parti

Parmi les aspects du code électoral que les acteurs politiques souhaitent voir amendés, se trouvent notamment l'introduction d'un bulletin unique, la redistribution des circonscriptions et l'informatisation complète du processus électoral.

Les partis d'opposition semblent déterminés à faire pencher la balance, même s'ils ont conscience de la faible empathie des élus du parti au pouvoir, le RDPC, à faire bouger les choses. « Nous savons que ce sera difficile. Si l'on s'en tient à notre dernière proposition qui concernait la crise anglophone [à savoir l'introduction du débat au Parlement, ndlr], elle n'a jamais prospéré.

Cela fait aujourd'hui trois ans que les enfants [dans les zones anglophones, ndlr] ne fréquentent plus les écoles, que l'activité économique est paralysée... Cela aurait pu être évité. Espérons que le parti au pouvoir, qui détient une majorité importante, s'en souviendra », ajoute Jean Tsomelou du SDF. Le vœu de l'opposition émis, reste aux élus chargés de la modification des lois d'en tenir compte.

Jeune Afrique